

ILUR

SOCIETE D'EXERCICE LIBERAL A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 26 250 €

SIEGE SOCIAL : 24 RUE SAINT GUILLAUME

SAINT BRIEUC (COTES D'ARMOR)

450 053 293 RCS SAINT BRIEUC

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
EN DATE DU 29 DECEMBRE 2009

L'an deux mille neuf,
et le 29 décembre, à 11 heures 30 ,
les associés de la société se sont réunis en assemblée générale mixte au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Antoine GODARD propriétaire de.....	1 part
- Jean Charles TRIFARD, propriétaire de	1 part
- Lionel LE COQ propriétaire de.....	348 parts

soit un total de.....	350 parts
-----------------------	-----------

sur les trois cent cinquante (350) parts composant le capital social.

Lionel LE COQ préside la séance en sa qualité de co-gérant le plus âgé.

Il constate que tous les associés sont présents, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise, conformément aux statuts.

le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de la gérance,
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

EN MATIERE EXTRAORDINAIRE :

- Agrément de Charline COUPAULT en qualité de nouvelle associé,
- Modification des articles 6 et 7 des statuts,
- Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

Paraphes sur toutes les pages et signatures sur la dernière page

EN MATIERE ORDINAIRE :

- Démission de Jean Charles TRIFARD en qualité de co-gérant de la société,
- Nomination de Charline COUAPPAULT en qualité de co-gérant de la société,
- Pouvoirs en vue des formalités

Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance.
Enfin il déclare la discussion ouverte.

Après échange de vues, personne ne demandant plus la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

EN MATIERE EXTRAORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir pris acte que Charline COUAPPAULT, chirurgien dentiste, envisage d'acquiescer une part de la société, l'Assemblée Générale décide, conformément à l'article 12 des statuts, d'acquiescer en qualité de nouvelle associée :

- Charline COUAPPAULT demeurant 8 rue Clémenceau – PLENEUF VAL ANDRE (22)

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Sous réserve de la réalisation définitive de ladite cession mentionnée à la précédente résolution, l'Assemblée Générale décide de modifier ainsi qu'il suit les articles 6 et 7 des statuts, et de les compléter par les mentions suivantes.

Par ailleurs, l'assemblée générale donne tous pouvoirs à la gérance pour mettre à jour les statuts de la société ILUR lorsque ladite cession de part sera définitivement réalisée.

Article 6 – Apports - Formation du capital – Modification du capital social

Est complété par le texte suivant :

Cession de part sociale : Jean Charles TRIFARD (cédant) a cédé par acte sous seing privé à Charline COUAPPAULT (cessionnaire) une (1) part sociale portant le numéro 1 représentative d'apport en numéraire ;

Article 7 - Capital

Le capital social est fixé à la somme de VINGT SIX MILLE DEUX CENT CINQUANTE (26 250) EUROS. Il est divisé en trois cent cinquante (350) parts sociales de soixante quinze (75) euros l'une, numérotées de 1 à 350, entièrement souscrites, libérées et réparties entre les associés de la manière suivante :

CCC
AG
T
cc

- **Lionel LE COQ**
à concurrence de trois cent quarante huit parts, ci..... 348 parts
numérotées de 3 à 350,
 - **Charline COUPAULT**
à concurrence de un part, ci..... 1 part
portant le numéro 1,
 - **Antoine GODARD**
à concurrence de un part, ci..... 1 part
portant le numéro 2,
- Total égal au nombre de parts composant le capital social,
soit trois cent cinquante parts, ci..... 350 parts

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

EN MATIERE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte et accepte la démission de Jean Charles TRIFARD avec effet au 31 décembre 2009.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de co-gérant à compter du 1er janvier 2010 pour une durée indéterminée :

- Charline COUPAULT demeurant 8 rue Clémenceau – PLENEUF VAL ANDRE (22)

L'assemblée générale précise que Charline COUPAULT exercera ses fonctions de co-gérant dans les conditions légales et celles fixées par les statuts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

Charline COUPAULT déclare d'une part accepter les fonctions qui lui seront confiées à compter du 1er janvier 2010, et d'autre part n'être frappée d'aucune des incapacités ou déchéances susceptibles de lui interdire l'exercice de ces fonctions.

Paraphes sur toutes les pages et signatures sur la dernière page

CCC AV
[Signature]

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

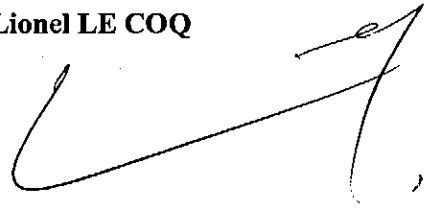
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance.

LE PRESIDENT

(signature)

Lionel LE COQ

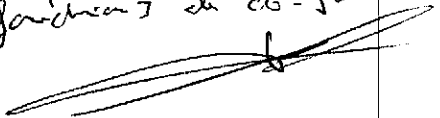


ASSOCIES

Jean Charles TRIFARD

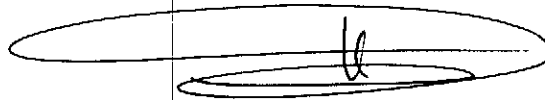
« Bon pour acceptation de démission de mes fonctions de co-gérant » (signature)

Bon pour ^{acceptation} ~~acceptation~~ et démission
de mes fonctions de co-gérant



Antoine GODARD

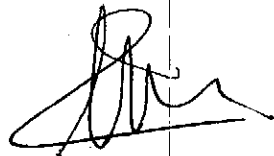
(signature)



Charline COUAPPAULT

(« Bon pour acceptation des fonctions de co-gérant »
et signature)

Bon pour acceptation des fonctions de
co-gérant.



AB

